



MINISTÈRE DES ARMÉES



GENDARMERIE DE L'AIR

Colonel, commandant la
SECTION de RECHERCHES
de la GENDARMERIE de l'Air.

Le 19 Juin 2018
N° 28626 / 213/ 2018

Le colonel **Nelly JEGADEN**
Commandant de la Section de Recherches de la Gendarmerie de l'Air
à.....VÉLIZY-VILLACOUBLAY (78)

à l'adjudant-chef **Gérard GUEDON**,
affecté à la section de recherches de VÉLIZY-VILLACOUBLAY (78)

OBJET : Entretien par autorité militaire de premier niveau (AM1)

REFERENCES: Article R .4137-15 du code de la défense.
Circulaire 24000/GEND/DPMGN/SDAP/BCHANC du 30/04/2014
Instruction 230358/DEF/SGA/DRH-MD/SR-RH/FM1
Demande de sanction disciplinaire n° 28626/94 du 14/03/2018

Mon adjudant chef,

Dans le cadre du dossier disciplinaire initié à votre encontre le 14/3/2018, il est prévu que vous puissiez être reçu par l'autorité militaire de premier niveau dont vous dépendez, afin de pouvoir vous expliquer sur les faits reprochés. Vous êtes également en droit de solliciter l'assistance d'un membre de la chaîne de concertation ou d'un militaire en activité de votre choix lors de cet entretien.

Je vous invite donc à prendre attache avec le secrétariat de la section des recherches de la gendarmerie de l'Air avant le 27 juin 2018 afin de convenir d'une date pour cet entretien.

Copie :
Général, commandant la Gendarmerie de l'Air (DAO).